

## Mission et tâches - Coordination de réseau

---

### 1. Mission

La mission de la coordination du réseau est de faciliter la création et l'organisation d'un réseau de soins opérationnel en santé mentale pour enfants et adolescents. Cette mission fait partie de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents et est directement liée à la coordination de cette nouvelle politique par le gouvernement fédéral, les communautés et les régions.

La coordination du réseau est désignée par tous les partenaires impliqués du réseau. Le champ d'action du réseau coïncide avec le territoire de la province.

La coordination du réseau est intégrée. Cela signifie, tout d'abord, que la coordination du réseau concerne tous les partenaires, les organisations impliquées... dont les actions sont portées vers les enfants et adolescents de 0 à 18 ans, présentant des problématiques de santé mentale ou psychiatriques, et leur entourage. En outre, une attention particulière est portée aux adolescents qui se situent dans la tranche d'âge charnière de 16 à 23 ans. D'autre part, cela signifie que toutes les formes de coordination, de concertation, de collaboration et de travail en réseau qui s'inscrivent au sein du champ d'action du réseau et qui portent une action vers ce public cible fusionneront dans le réseau.

### 2. Tâches

La coordination du réseau :

- Informe tous les partenaires et les secteurs concernés qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, sur le champ d'action du réseau, de l'existence, du fonctionnement et du développement du réseau
- Réalise un inventaire de tous les partenaires et les projets existants qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, sur le champ d'action du réseau, connaît les législations et a la responsabilité de réaliser une cartographie et une mise à jour permanente de ces partenaires et projets, l'offre qu'ils proposent et les méthodes de collaboration
- Stimule et réalise de la correspondance et de la collaboration entre tous les acteurs, les services et les institutions qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, sur le champ d'action du réseau
- S'implique dans les partenariats et dans les réseaux de coopération pertinents pour ce groupe cible
- Rencontre les pouvoirs organisateurs, les directions et les professionnels de terrain de ces partenaires et projets
- Développe, avec les personnes mandatées de l'ensemble des partenaires impliqués, le comité de réseau et intègre la/les personne(s) mandatée(s) de chaque nouveau partenaire dans le comité de réseau
- Développe la participation et l'empowerment des enfants, des adolescents et de leur entourage aux différents niveaux du réseau
- Concrétise et opérationnalise des programmes sur base des programmes d'activités (cf. guide, chapitre 3.2.2.)
- S'accorde avec des forums de consultation existants en matière de soins en santé mentale pour enfants et adolescents et en matière d'aide à la jeunesse et avec les collaborations intersectorielles déjà initiées au niveau des communautés et régions
- Participe aux :
  - Coachings organisés dans le cadre de la nouvelle politique
  - Réunions organisées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et de la coordination fédérale
- Est exclusivement responsable pour l'organisation et la coordination de la concertation au sein du réseau
- Supervise les processus et les activités menant aux réceptions décrites à l'article 5 du présent contrat (communications des contrats de travail, conclusion d'une convention de réseau, élaboration d'un plan stratégique, collecte de données concernant l'offre résidentiel de crise/manpower/services K/rapports d'activités/...)
- Supervise la gestion budgétaire du réseau en collaboration avec les organes de gestion du réseau
- Veille au respect de l'article 1 du présent contrat (le transfert immédiat et intégral du financement du contractant vers le réseau, le fait que le contractant n'est pas responsable de la gestion du financement du réseau)

## Mission et tâches - Psychiatre de réseau

---

### 1. Mission

- Responsable clinique des équipes mobiles Odyssée

Le (pédo)psychiatre de réseau assume essentiellement un rôle clinique et collabore aussi étroitement avec l'ensemble des intervenants responsables du fonctionnement mobile. Il/Elle organise des interventions dans un cadre multidisciplinaire, assure des soins (mobiles) à la demande et en concertation mutuelle avec des intervenants et assure, à la demande et en concertation mutuelle avec le médecin traitant, des consultations ambulatoires ou à domicile pour les enfants, les adolescents et leurs parents. Il/Elle vient en appui du médecin traitant et, à la demande de ce dernier et d'un commun accord, reprend le traitement si la complexité de la problématique l'exige.

- (Pédo)psychiatre de réseau

Le (pédo)psychiatre de réseau, en collaboration avec la coordination de réseau, vérifie comment ajuster et affiner les différents programmes, projets et activités afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des adolescents présentant des problèmes psychiques ou psychiatriques et de leur entourage.

### 2. Tâches

- Responsable clinique des équipes mobiles Odyssée

- Assurer la responsabilité médicale des situations prises en charge par l'équipe mobile
- Intervenir sur le lieu de vie le plus indiqué pour rencontrer le jeune et son entourage ;
- Garantir un diagnostic psycho-médico-social précis ;
- Supervision clinique du dispositif de soins mobiles, avec les autres (pédo)psychiatres ;
- Assurer la continuité des soins en liaison avec les partenaires du réseau
- Avec les responsables des équipes, donner la direction au déroulement des missions des soins mobiles

- (Pédo)psychiatre de réseau

- Soutenir et superviser les partenaires prenant en charge des jeunes dans le cadre des projets spécifiques amenés par le Réseau Matilda, p.ex. petite enfance, déficience intellectuelle, âge de transition, jeunes à la croisée de secteurs, et autres.
- Amener des idées pour des nouveaux projets à mettre en place
- Conseiller le Comité de Réseau et la coordination sur les questions cliniques liées aux différents programmes
- Travailler en concertation avec le Comité de Réseau et la coordination de réseau
- Soutenir et diffuser la vision du guide « vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents »
- Participer aux réunions mensuelles du Comité de Réseau
- Participer aux réunions nationales des pédopsychiatres des réseaux belges, organisée par le SPF Santé Publique

## Mission et tâches - coach participation

---

### 1. Mission

La mission du coach participation concerne l'implémentation concrète de la participation des enfants, des adolescents et de leur entourage au sein du réseau. Cette mission fait partie de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents et est directement liée à la coordination de cette nouvelle politique par le gouvernement fédéral, les communautés et les régions.

Le coach participation est désignée par tous les partenaires impliqués du réseau. Le champ d'action du réseau coïncide avec le territoire de la province.

### 2. Tâches

Les tâches relatives à la fonction de coach participation sont les suivantes :

- L'élaboration d'un plan d'action et de projet concret concernant :
  - la manière dont l'information relative à la santé mentale, les problèmes de santé mentale et l'offre de soins en santé mentale est rendue accessible aux enfants, aux adolescents, à leur entourage ainsi qu'aux associations qui les représentent
  - le développement et l'organisation d'initiatives qui garantissent une implication active des enfants, des adolescents et de leur entourage, aux niveaux micro, méso et macro, à l'organisation de soins en santé mentale respectueux des jeunes et à la prise de décisions
    - Niveau micro : les enfants, les adolescents et leur entourage participent au processus de décisions cliniques concernant leur suivi et leur trajet de soins.
    - Niveau méso : les enfants, les adolescents et leur entourage sont activement impliqués dans l'organisation des soins. Ils contribuent au développement de l'offre de soins, à l'évaluation et au feedback relatifs aux soins ainsi qu'à l'aide et aux diverses prestations proposées (institutions et réseau).
    - Niveau macro : les enfants, les adolescents et leur entourage bénéficient d'une place et formulent des recommandations à l'attention des autorités politiques compétentes.
  - le développement et l'organisation d'initiatives qui visent à renforcer la sensibilisation, la connaissance et l'application de la participation des enfants, des adolescents et de leur entourage auprès des partenaires du réseau SMEA et dans le domaine de la santé mentale au sens large.
- L'implémentation et l'adaptation éventuelle du plan d'actions, de projets sein du réseau SMEA, en prévoyant un feedback régulier vers la coordination du réseau, le(s) psychiatre(s) de réseau, le comité du réseau et les partenaires du réseau.
- La participation à tous les moments de concertation et aux activités organisées par le SPF Santé publique.